

RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2010

Le trois décembre deux mille dix, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt six novembre deux mille dix, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents : Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; André BURGER ; Dominique HESDIN ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Christiane CLAISSE ; Christine LEMPEREUR.

Absents excusés : Michaël BOURSE (pouvoir à A. CORON) ; Michel BROTTTE (pouvoir à D. DHORNE) ; Marcel LEVEQUE (pouvoir à G. LEROUX) ; Jean-Paul MOLIN (pouvoir à F. DELPIERRE-DESPLANCHES)

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 10 décembre 2010

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2010.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - CONVENTION D'HEBERGEMENT DES DONNEES SUR LES SERVEURS DE SOMME NUMERIQUE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Somme Numérique propose, sur ses serveurs, l'hébergement d'applications métiers et leurs données, au Conseil Général de la Somme, aux EPCI membres et leurs communes. Ces applications permettent aux collectivités ou EPCI d'envoyer et de recevoir des courriers électroniques, de gérer leur site internet, leurs listes électorales, les concessions des cimetières... Ces applications sont accessibles par internet via un login et un mot de passe. Chaque collectivité ou EPCI possède ses propres bases de données.

La convention a pour objet de garantir le caractère confidentiel des données des collectivités locales et des EPCI transférées et hébergées via des applications métiers sur les serveurs informatiques de Somme Numérique.

Elle est conclue pour un an et renouvelable par reconduction tacite sauf dénonciation par lettre recommandée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférant.

III - CONVENTION POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA RESIDENCE DES HAIES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en même temps que les travaux de voirie et trottoirs réalisés par le SIVOM du Canton de Boves dans la résidence des Haies, le réseau électrique avait été enterré.

Reste à faire le réseau téléphonique. Une convention avec France Telecom fixe la participation financière de la commune pour réaliser ces travaux qui s'élèveraient à 3 085.17 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant.

IV - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES D'HEBECOURT.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme la Présidente du Comité des Fêtes d'Hébecourt demandant une subvention exceptionnelle afin de rembourser l'association des dépenses occasionnées lors de l'exposition sur l'éco-jardinage organisée par la commission Vie au Village les 23 et 24 octobre 2010.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 575.95 € au Comité des Fêtes d'Hébecourt.

V - INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET DES MODALITES D'APPLICATION.

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Les principes généraux sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- articles 60 à 60 bis de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*
- article 9 de l'ordonnance n°82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,*
- décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.*

Le temps partiel s'adresse : aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse : aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires.

Pour l'essentiel identique au temps partiel, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail est organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire.

Il appartient donc au Conseil Municipal, après saisine du Comité Technique Paritaire, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.

En effet, la réglementation précitée fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est au Maire, chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Le Conseil, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application :

- le temps partiel est organisé dans le cadre hebdomadaire,*
- le temps partiel de droit pour raisons familiales est organisé dans le cadre hebdomadaire,*
- les quotités de temps partiel seront fixées au cas par cas entre 50 et 90 %,*
- la durée des autorisations est fixée à douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.*
- les demandes devront être formulées dans un délai de un (1) mois avant le début de la période souhaitée,*
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :*

** à la demande des intéressés dans un délai de deux (2) mois avant la date de modification souhaitée ;*

- * à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- la réintégration anticipée à temps plein sera accordée pour motif grave.

VI - COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Les derniers comptes-rendus datent du 05/02/2010.

a/ SIER Sud Amiens

Compte-rendu d'A. BURGER.

- * Une délégation de service public a été signée pour étudier la possibilité d'installation du gaz sur les communes adhérentes au SIER qui l'ont demandé.
 - * EDF met en garde les communes à propos des extensions de réseaux consécutives aux demandes de raccordement des nouvelles installations (lotissements, maisons individuelles, ...).
- Il est signalé qu'il faut compter sur un délai de 4 mois pour un raccordement électrique simple (sans extension de réseau).

b/ SISCO

Compte-rendu de F. DELPIERRE-DESPLANCHES.

*** Accueil de loisirs :**

Il a eu lieu avec et à Saint-Saulfieu pour réduire les coûts et confié aux PEP80. 90 enfants l'ont fréquenté (dont 50% originaire de St- Saulfieu). Le Syndicat Scolaire en a eu de bons échos.

Un centre est envisagé pour les vacances de février.

*** Transport scolaire :**

Amiens Métropole a pris le relais au 01/09/2010 car le transport scolaire est de sa compétence. Cependant, Amiens Métropole ne veut pas prendre en charge le transport du midi comme c'est le cas pour d'autres regroupements scolaires. La négociation est en cours.

*** Chauffeur :**

Il y a eu transfert de compétence donc transfert d'agent. Celui-ci a refusé l'offre d'Amiens Métropole et a déposé une plainte en référé au Tribunal Administratif contre le Syndicat Scolaire, jugeant que la procédure n'avait pas été respectée.

*** Organisation :**

Madame la Présidente a retiré la délégation au 2^{ème} vice-président et a pris en charge, elle-même, la gestion du personnel.

*** Budget**

Suite aux problèmes liés au transport, notamment, les contributions communales devraient être en nette augmentation pour 2011.

* Monsieur le Maire signale que l'effectif prévu pour la rentrée 2011 est de 105 enfants contre 110 en 2010. L'effectif baisse dangereusement depuis quelques années.

c/ SIVOM du Canton de Boves

Compte-rendu de D. DHORNE.

* Suite au vote du Compte Administratif 2009, le déficit de fonctionnement de la section aide sociale ressort à 31 660.09€.

La modification des conditions de participation des personnes âgées à l'aide sociale et sur le portage des repas, prise en juin 2010, devrait aider à le résorber.

*** Programmation de travaux de voirie 2010 :**

Le montant estimé de la tranche ferme et des 5 tranches conditionnelles s'élevait à 726 600€ TTC.

Le marché a été signé avec l'entreprise COLAS pour 513 912.39€ TTC (gain de 29.27%).

Les 5 tranches conditionnelles seront, de ce fait, réalisées.

*** Débat d'orientation budgétaire :**

Aide sociale : la décision prise en juin 2010 devrait permettre d'équilibrer les comptes 2011.

Pour la voirie, il n'y a plus de subvention de la part du Conseil Général pour 2011.

Salouël doit entreprendre des travaux avec Amiens Métropole, s'ils ne sont pas réalisés, le SIVOM prévoira de réaliser des travaux dans les communes les moins bien loties.

d/ SISA

Compte-rendu de L. LESTIENNE

* Lors de la dernière réunion le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été votés.

Il ressort un déficit de 30 874€ pour 2009.

Il va falloir que le SISA trouve des solutions car ses finances ne supporteront pas plus de deux années déficitaires comme celle-ci.

e/ Amiens Métropole

Compte-rendu de D. DHORNE :

* Monsieur le Maire signale que désormais les bibliothèques sont gratuites pour les métropolitains.

* TCSP(Transport en Commun en Site Propre) :

Une étude de 500 000 € va être votée pour étudier les conditions de faisabilité d'un TCSP.

Une ligne Nord-Sud serait prioritaire et il faudrait envisager des travaux de 100 à 200 millions d'euros.

Un financement est prévu de 10 millions d'euros pendant plusieurs années à partir de 2014.

Seuls les résultats de l'étude pourront déterminer le genre de TCSP (tramway sur rails, tramway sur roues, bus, métro, ...) et son coût.

Beaucoup de villes de la même importance qu'Amiens y ont déjà pensé ou en sont déjà dotées (Dijon, Caen, Le Mans, ...).

Le financement de l'étude sur le TCSP est pris en charge par la taxe transport.

* Impôts ménages :

L'activation des impôts ménages devrait apporter huit millions d'euros de recettes supplémentaires. Ce qui devrait équivaloir à 5% d'augmentation pour les ménages.

* Travaux de proximité :

L'aménagement d'une chicane vers Amiens est prévu pour 77 000 €.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) va inclure les travaux d'aménagement des trottoirs de la RD1001 pour 775 000€ TTC. Les travaux débuteront par la tranche Crèche/Eglise en 2011 pour se poursuivre sur 2012 et 2013.

* Transport à la Demande (TAD) :

Ce système ne fonctionne pas. On attend les statistiques mais peu de personnes l'utilisent.

Amiens Métropole devrait revoir ce problème.

f/ SIVU du Sud Amiénois

Compte-rendu de F. DELPIERRE-DESPLANCHES.

* Le Comité Syndical a voté son budget primitif 2011 le 30 novembre dernier. Les contributions communales totales augmentent de 5%. Pour Hébécourt, cela représente environ 1 500 € de plus par rapport à 2009 mais Hébécourt a un peu plus d'enfants à la crèche.

g/ Commission Travaux, Urbanisme et Environnement

Compte-rendu de G. LEROUX.

* Eglise :

Un drain le long du mur sud a été posé pour évacuer les eaux pluviales qui s'infiltraient dans les piliers. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DELEPINE de Loeuilly.

* Suite à la thermographie sur les bâtiments mairie/école/salle communale réalisée par le CPIE, des travaux sont prévus dans le logement communal : changement des velux vétustes, isolation du couloir, isolation par l'extérieur des toilettes et du hall d'entrée, changement de menuiseries. Les devis sont en cours.

* L'association Hébécourt Sport et Animation a libéré les locaux de la bibliothèque-ludothèque.

Il est envisagé d'en faire un bureau pour les adjoints et une salle de réunion.

* Le changement de l'éclairage public au niveau du parking de la salle est à l'étude.

* Les poteaux d'éclairage public du Pré Joli vieillissent mal. Ils vont être blaxonnés aux pieds.

* Accessibilité :

Les diagnostics doivent être finalisés au 31/12/2010 pour les ERP. Celui de la salle vient d'être réalisé. La commission devra étudier ses conclusions.

h/ Commission Information et Communication

Le Colporteur est en cours de réalisation et devrait sortir le 21 ou 22 décembre.

i/ Commission Finances

Compte-rendu de D. DHORNE

La prochaine réunion sera consacrée à :

1/ la revalorisation des tarifs de location de la salle communale.

Sur le sujet du chauffage de la salle communale, plusieurs conseillers municipaux signalent des problèmes de fonctionnement importants.

Monsieur le Maire charge Monsieur LEROUX de solutionner le problème rapidement.

2/ l'établissement du budget primitif 2011 (délai au 30 avril 2011)

j/ Commission Vie au Village

Compte-rendu d'A. CORON.

* L'exposition sur l'éco jardinage a, de nouveau, été un succès.

Le coût total de cette manifestation est de 910.25€ Une subvention a été accordée par le Conseil Régional dans le cadre des semaines de l'environnement pour 50% limitée à 600€.

* La commission s'est occupée de nouvelles illuminations, notamment à la salle et sur la place communale.

k/ Commission PLU

* M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 23/11/2010.

* La Loi Grenelle 2 votée le 29/06/2010 devra être prise en compte dans l'élaboration de notre PLU.

* Suite à la demande d'EspaceUrba quant à la continuité de la chaussée Brunehaut, des recherches ont été effectuées et grâce aux Archives Départementales et à leur site (<http://archives.somme.fr>), son tracé a été retrouvé.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Lettre de M. et Mme André BURGER du 20/09/2010.

Lettre dans laquelle ils demandent d'intégrer leur parcelle (ZM n°37) à une zone constructible.

2/ Energie éolienne.

Un schéma régional éolien est en cours d'établissement. En attendant qu'il soit opérationnel, seul le Préfet donnera autorisation ou refus de construire des aérogénérateurs.

3/ Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28/09/2010. Quatre entreprises avaient répondu. C'est la société Qualiconsult d'Amiens qui a été choisie pour 1 890€HT.

Une première réunion a eu lieu le 19/11/2010.

4/ Désignation des délégués au sein des commissions administratives chargées des opérations de révision des listes électorales.

Par courrier du 31/08/2010, Monsieur le Préfet a désigné M. André BURGER comme délégué de l'administration.

5/ "Tous au numérique".

Le passage au numérique, sera effectif au 02/02/2011. Un résumé sera mis dans le Colporteur.

6/ Réalisation d'une étude des sols sur la commune.

L'agence de l'Eau dans un courrier du 24/11/2010, signale qu'elle a lancé une étude concernant la délimitation de l'aire d'alimentation et de la vulnérabilité du captage Victorine Autier à Amiens.

Dans le cadre de cette étude, Hébecourt va faire l'objet d'une étude pédologique en vue de la réalisation d'une carte des sols. Des sondages à la tarière à main seront effectués dans le courant du mois de décembre par des pédologues de l'ISA de Lille ou du bureau d'études Géonord.

7/ Vœux 2011.

Les vœux du maire et du Conseil Municipal à la population sont prévus le samedi 08 janvier à 11h30.

8/ Goûter des aînés.

Monsieur le Maire rappelle que le goûter des aînés organisé par le CCAS est prévu le samedi 18 décembre à 15h30.

9/ Tour de table :

C. CLAISSE : Se félicite de la pose des trois bancs dans le village mais regrette qu'il n'y en ait pas à côté de la salle communale ; les jeunes qui s'y retrouvent n'ont pas de quoi s'asseoir.

M. le Maire lui répond que les bancs sont prévus dans le projet d'aménagement de la parcelle communale avec le terrain multisports qui devait être réalisé par Amiens Métropole.

Rien n'est encore arrêté quant à ce projet.

Séance levée à 23h00.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**